



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
06 juin 2024

OBJET

RESSOURCES HUMAINES
CCAS/RESIDENCE
AUTONOMIE : TABLEAU
DES EFFECTIFS DES
EMPLOIS

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 6
votants : 8

DECISION

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 24/06/2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.34

Séance du 19 juin 2024

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ANDREZ, Mme FERNIOT, M KURT, M CASALE, Mme BRACHOTTE

Etaient absents : M ARNAL, Mme BRECHEMIER, Mme CHABRIER, M DUMONT, M LAPOIRE, Mme LIME-VIEILLE, M MANZONI, Mme POURET

Secrétaire de séance : Mme Angélique FERNIOT

Procurations de vote : Mme BRECHEMIER/Mme FERNIOT, M DUMONT/MME GUILLEUX

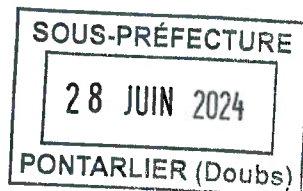
Suite à la séance du 13 juin 2024 durant laquelle le quorum n'a pas été atteint, les membres du conseil d'administration ont été reconvoqués le jeudi 13 juin 2024 par mail pour une nouvelle séance le 19 juin 2024 à 20H00.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et aux décrets fixant les statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades correspondants, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Madame la Présidente explique qu'il appartient au conseil d'administration du CCAS, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Les délibérations antérieures fixant le tableau des effectifs seront abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle délibération.

Suite à la création d'un poste au CCAS et d'un poste à la Résidence autonomie, Madame la Présidente propose le tableau des effectifs comme suit :



Grade	Fonctions	Temps de travail	Effectif au 15/08/2024	Répartition BUDGETS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché territorial (catég.A)	Direction CCAS et Résidence Autonomie	35h00	1 (poste vacant 01/01/2021) Intérim DGS commune de Valdahon	50% BUDGET CCAS 50% BUDGET Résidence Autonomie
Adjoint administratif territorial (catég C)	Secrétaire administratif du CCAS	21h00	0.50	100% BUDGET CCAS
FILIERE SOCIALE				
Agent social (catég.C)	Responsable du CCAS	35h00	1 (80%)	100% BUDGET CCAS
Agent social (catég.C)	Responsable de la Résidence autonomie	35h00	1	100% BUDGET Résidence Autonomie
Agent social (catég.C)	Accompagnante Educative et Sociale	28h00	1	100% BUDGET Résidence Autonomie
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation territorial	Animatrice	14h00	0.50	100% BUDGET Résidence Autonomie
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial (catég.C)	Agent de restauration polyvalente	35h	1 (arrêt longue durée 19/01/2022)	50% BUDGET CCAS 50% BUDGET Résidence Autonomie
Adjoint technique territorial (catég.C)	Agent d'entretien	35h	1 (80% + mis à disposition auprès de la commune de Valdahon)	100% BUDGET Résidence Autonomie
Adjoint technique territorial (catég C)	Agent de restauration	35h	1 (100% mis à disposition de la commune de Valdahon)	100 % BUDGET CCAS

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Administration :

- **Adopter le tableau des effectifs des emplois du CCAS et de la Résidence Autonomie,**

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LEHIR

